

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 5 septembre 2008

Service instructeur

Direction des Routes et des Transports (DRT)
Service Entretien Exploitation Sécurité (SEES)

N° 2008-9-3-15

Service consulté

Direction des Affaires Juridiques (DJU)
Direction de la Commande Publique (DCP)

**Convention entre le Préfet et le Président du Conseil Général relative à la mise
à disposition du Parc de l'Équipement
- Avenant n° 9 -**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer la signature d'un avenant n° 9 à la convention précitée, portant sur la commande pour 2008 (travaux et prestations de service) et le programme d'investissement en matériels 2008/2010.

L'avenant n° 9 à la convention en date du 30 avril 1993 passée entre l'Etat et le Conseil Général joint au présent rapport, porte sur les deux points suivants :

1 - La commande pour l'année 2008 en travaux et prestations de service

Cette commande fait l'objet pour le Département, de l'annexe 3 à la convention et pour l'Etat de l'annexe 4. Celles-ci sont jointes à l'avenant présenté.

2 - Le programme d'investissement en matériel pour la période 2008/2010

Celui-ci est présenté dans l'annexe 7a pour le Département et l'annexe 7b pour l'Etat. Son contenu sera adapté aux besoins des services, en fonction des transferts.

Je vous propose de bien vouloir m'autoriser à signer l'avenant n° 9 précité.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

**CONVENTION ENTRE LE PREFET
ET LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL RELATIVE A LA MISE A
DISPOSITION DU PARC DE L'EQUIPEMENT
EN DATE DU 30 AVRIL 1993**



AVENANT N° 9
à la convention n° 48-1993

VU la convention entre le Préfet et le Président du Conseil Général du Haut-Rhin relative à la mise à disposition du Parc de l'Equipement en date du 30 avril 1993 ;

VU les avenants successifs et en dernier lieu l'avenant n° 8 en date du 31 juillet 2007

- Entre l'Etat représenté par le Préfet du Haut-Rhin, Monsieur Michel FUZEAU d'une part,
- Le Département du Haut-Rhin, représenté par le Président du Conseil Général agissant par délibération de la Commission Permanente en date du d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

L'article 13 de la convention du 30 avril 1993 introduit par l'avenant n° 4 est modifié comme suit :

ARTICLE 1

La commande pour 2008 est fixée dans les annexes 3 pour le Département et 4 pour l'Etat.

ARTICLE 2

Le programme pluriannuel d'investissement en matériels 2008 – 2010 est présenté dans les annexes 7a pour le Département et 7b pour l'Etat. Le contenu précis des acquisitions à réaliser sera adapté aux besoins des services en fonction des transferts et des priorités.

ARTICLE 3

Tous les autres articles de la convention demeurent inchangés.

Fait à Colmar, le

Pour le Département
Le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin,

Pour l'Etat
Le Préfet du Haut-Rhin,

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PARC DE L'EQUIPEMENT



Commande du Département
Pour l'année 2008

Travaux

- Glissières de sécurité (convois exceptionnels)	500 000 €
- Signalisation horizontale	1 000 000 €
- Fauchage – débroussaillage	70 000 €
- Curage ou création de fossés	300 000 €
- Point à temps automatique	600 000 €
- Terrassement, transport	0 €
Divers	50 000 €

Montant global	2 520 000 €
----------------	-------------

Prestations de service

- Engins d'exploitation	3 520 000 €
- Véhicules de liaison	200 000 €
- Autres prestations	60 000 €
- Radio	120 000 €

Montant global	3 900 000 €
----------------	-------------

TOTAL GENERAL	6 420 000 €
---------------	-------------

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PARC DE L'EQUIPEMENT



Commande de l'Etat
Pour l'année 2008

Travaux

- Glissières de sécurité et convois exceptionnels	500 000 €
- Signalisation horizontale	200 000 €
- Fauchage – débroussaillage	0 €
- Curage ou création de fossés	0 €
- Point à temps automatique	0 €
- Terrassement, transport	0 €
- Divers	20 000 €
Montant global	800 000 €

Prestations de service

- Engins d'exploitation	1 150 000 €
- Véhicules de liaison	400 000 €
-Autres prestations	150 000 €
- Radios	50 000 €
Montant global	1 750 000 €

TOTAL GENERAL : 2 550 000 €

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
DU PARC DE L'EQUIPEMENT**

Investissement en matériel à réaliser pour le compte de
l'Etat

Programme pluriannuel 2008/2010

Matériels	PROGRAMME 2008		PROGRAMME 2009		PROGRAMME 2010	
	nbre	Montant TTC	nbre	Montant TTC	nbre	Montant TTC
Véhicules légers						
petites berlines ess ou diesel	0	0	0	0	0	0
véhicules utilitaires diesel	11	177 000	7	105 000	7	105 000
Fourgons	4	164 000	7	300 000	7	300 000
y compris aménagement						
Camions						
PL	0	0	1	170 000	1	170 000
Matériel de fauchage						
équipement tracteur ste croix	1	59 000	0	0	0	0
Tondeuse autoportée	1	30 000	0	0	0	0
Matériel VH						
Saleuses	0	0	4	120 000	4	120 000
Lames de déneigement	0	0	4	55 000	4	55 000
Centrale à saumure			0	0	0	0
Radios		0		20 000		20 000
Petits matériels		0		40 000		40 000
Matériels de signalisation (FLR ,remorqu		24 000	3	45 000	3	45 000
Matériel spécifiques Parc		90 000		130 000		130 000
TOTAL		544 000		985 000		985 000
RU attendu prévisionnelle		950 000		980 000		980 000